



1. Dénomination de la fonction

**Maître / maîtresse de sports à l'université**

Code fonction

4.08.002

2. But de la fonction

Promouvoir, organiser et coordonner les activités sportives des étudiants. Assurer la direction de la formation des maître d'éducation physique.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la direction du fonctionnement du service des sports universitaires;
- la recherche et la proposition d'activités sportives susceptibles d'intéresser les étudiants;
- la détermination, la recherche et la coordination des moyens à mettre en oeuvre afin de satisfaire aux demandes, compte tenu des disponibilités;
- la direction technique de certaines de ces activités et la participation à l'enseignement;
- la formation des moniteurs pour l'encadrement des étudiants;
- la collaboration avec le comité de direction des sports universitaires pour le gestion du budget;
- la direction technique de l'institut physique et de sports;
- la surveillance de la mise en oeuvre de l'ordonnance fédérale sur la formation par les universités des maîtres d'éducation physique;
- la supervision de l'application de cette ordonnance;
- la formation de groupes d'enseignants durant un certain nombre d'heures;
- la participation à des colloques ou réunions en qualités de conseil sur le plan cantonal et fédéral.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	K	B	I	Cl. max. 22
Points	58	13	65	8	59	Total 203